



Arrêté n° 2025-130-PM

Objet : Occupation du domaine public - Animation festive « Concerts Les Mercredis Aux Lakas » - Jardins des Lakas, Rue Joseph Rousse.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1,

Vu les articles R 610-5 et L 131-13 du Code Pénal,

Vu l'organisation des animations festives dénommées « Concerts Les Mercredis Aux Lakas » organisée par la Mairie de La Plaine sur mer,

Vu la lettre-circulaire préfectorale en date du 10 janvier 2025 « Adaptation de la posture VIGIPIRATE » « hiver-printemps 2025 », portant sur le rappel des consignes à appliquer en matière de « vigilance renforcée » VIGIPIRATE niveau « Urgence attentat ».

Considérant la nécessité de réserver l'intégralité du jardin des Lakas, dédié au déroulement des animations festives « Concerts Les Mercredis Aux Lakas », les mercredis 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 6 août, et 13 août 2025.

Considérant dans ce contexte, l'impérieuse nécessité de veiller à la sécurité des participants.

ARRÊTE

Article 1 : L'intégralité du jardin des Lakas, est réservé au déroulement des animations festives « Concerts Les Mercredis Aux Lakas », les mercredis 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 6 août, et 13 août 2025.

Article 2 : Pour des raisons de sécurité, le stationnement dans le chemin des Lakas sera strictement interdit à partir de la rue Joseph Rousse et réservé aux véhicules de secours d'urgences, de Police municipale et de Gendarmerie.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de La Plaine sur Mer
- Monsieur le Chef du Centre de Secours La Plaine/Préfailles
- Monsieur Le Responsable des Services Techniques de La Plaine sur Mer
- Monsieur La Responsable du service événementiel et communication de La Plaine sur Mer

La Plaine-sur-Mer, le 15 avril 2025,

Danièle VINCENT
Maire

